



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

**SALLE DE CONSEIL  
DU PAYS DES SOURCES**

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

du mercredi 29 avril 2026 à 18 H 30

Salle de Conseil du Pays des Sources

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril, à 18h30 s'est réuni en salle de Conseil du siège, sous la présidence de Monsieur René MAHET, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

### **Etaient présents :**

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme</i> » :	A.C. GUIGAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Valorisation du territoire</i> » :	G. PINEL
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	D. VALOIS
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	F. FLAMAND
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	S. NANCEL.

### **Les membres,**

Mesdames et Messieurs P. CARPENTIER, A. BIBAUT, JP. BERTHE, R. PIECHON, C. CARDON, F. MANSARD (remplacé par J. MORLIERE), E. SOUABE, I. GRANGER, C. LAUDE, P. DELACHAMBRE, MC. PINSSON, V. HUCHER, S. DE ARAUJO, S. ROLLET, G. MESSIALLE, F. ODERMATT (remplacé par E. DUMONT), M. LEROY (remplacé par A. TRIQUET-DEPUILLE), T. LACROIX, A. MENARD, N. DEMARQUE, D. PIDOUX, O. BERDON, B. JEANNOT, E. PLUCIENNIK, T. DUBE, F. HAVARD, D. RAABE, A. MOUFFLET, F. MATRAN, G. NANCELLE, B. DE FRESSE DE MONVAL (remplacé par F. BIELAWSKI), A. LUISIN, R. MACREZ, G. TRIBOUT, J. MIETTON, M. AFONSO (remplacé par G. BOUCAUX), E. HUART, L. DEMONT, S. THERY, F. FILLON, Y. LEJEUNE (remplacé par S. BERANGER), F. GOMEZ, C. GELSOMINO, B GREUGNY, P.VERVAET, P. CASABIANCA.

### **Etaient excusés :**

Mesdames et Messieurs JC DARCY (a donné pouvoir à I. GRANGER), JP. LEONARD (a donné pouvoir à S. NANCEL), S. PILLOT (a donné pouvoir à A DE PAERMENTIER), L. MAROT (a donné pouvoir à F. FLAMAND), S. LEROUX, C. LEFEBVRE (a donné pouvoir à L. DEMONT), P. RIVOALEN (a donné pouvoir à P. CASABIANCA), V. VAN POUCKE (a donné pouvoir à P.VERVAET).

### **Etaient absents :**

Date de convocation : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Date d'affichage : 16 avril 2026

Quorum : 32

Nombre de membres en exercice : 62  
Nombre de membres présents : 54 + 7 pouvoirs  
Nombre de membres votants : 61

**Services Administratifs :**

M. HAUDIQUET : Directeur Général  
Mme WIPLIÉ : Assistante de Direction  
Mlle BERNAVILLE : Chargée d'accueil

Madame Delphine PIDOUX est désignée secrétaire de séance. Madame Delphine PIDOUX procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Monsieur MAHET ouvre la séance à 19 H 00.

---

**ORDRE DU JOUR**

**Administration générale :**

- 1- Rapport égalité Hommes-Femmes 2025 du personnel.

**Finances :**

- 2- Approbation du règlement budgétaire et financier de la collectivité
- 3- Approbation du compte de gestion 2025 du budget **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA** et du budget annexe **SPANC**
- 4- Approbation du compte administratif 2025 du budget **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA** et du budget annexe SPANC
- 5- Vote du budget prévisionnel 2026 **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA**, du budget annexe **SPANC** et de la **fiscalité** 2026

**Tourisme/ Valorisation du Territoire :**

- 6- Choix de l'entreprise pour les travaux de la phase 2 de la voie verte Villers sur Coudun-Vignemont

**Questions diverses.**

---

Monsieur MAHET soumet pour approbation le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire du 16 avril 2026

☞ **Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le procès-verbal du 16 avril 2026.**

Puis, Monsieur MAHET demande à Monsieur HAUDIQUET de présenter le contenu du dossier de Conseil Communautaire remis à chaque délégué.

## **PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES 2025 DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES**

### *☞ Présentation par Monsieur MAHET*

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du rapport annuel 2025 de la communauté de communes sur l'égalité hommes-femmes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2026.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes 2025 de la communauté de communes,
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

## **APPROBATION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)**

### *☞ Présentation par Monsieur MAHET*

Le référentiel M57, adopté lors de la précédente séance, offre un cadre rénové en matière de gestion pluriannuelle. A cet égard, l'article L.5217-10-8 du CGCT pose l'obligation d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57.

Le règlement budgétaire et financier doit, en principe être adopté après le renouvellement de l'assemblée délibérante, mais pour les entités, comme la Communauté de Communes du Pays des Sources adoptant le référentiel M57 en cours de mandat, le RBF peut être voté avant la 1<sup>ère</sup> délibération budgétaire relevant de l'instruction M57.

Le règlement budgétaire et financier est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiements y afférents ;
- Les règles de caducité et d'annulation des AP et AE.
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice

Le règlement proposé contient en plus de qui est énuméré ci-dessus les modalités concernant :

- La présentation de budget
- Le vote du budget,
- Les modifications budgétaires,

**Vu** la délibération du 27/09/2023 adoptant le référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier de la collectivité
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

### ***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget Principal de la communauté de communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE BIL (BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF)**

### ***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget annexe BIL
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE ZA (ZONE D'ACTIVITÉS)**

### ***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités,
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)**

### ***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2025 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe SPANC,
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

### ***☞ Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER***

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

### CA 2025 du Budget Principal

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	6 782 641,98	7 676 540,07	893 898,09
	Investissement	3 553 171,82	2 275 675,95	-1 277 495,87
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>10 335 813,80</b>	<b>9 952 216,02</b>	<b>-383 597,78</b>
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	8 336 315,46	8 336 315,46
	Investissement	0,00	1 799 087,80	1 799 087,80
	<b>Total N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>10 135 403,26</b>	<b>10 135 403,26</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>10 335 813,80</b>	<b>20 087 619,28</b>	<b>9 751 805,48</b>
Restes à réaliser	Investissement	43 659,60	520 280,82	476 621,22
<b>Résultat avec RAR</b>		<b>10 379 473,40</b>	<b>20 607 900,10</b>	<b>10 228 426,70</b>

- ⇒ Après en avoir délibéré, en l'absence du Président, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Principal,
  - **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE BIL

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur Alain de PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe BIL 2025 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

### CA 2025 Budget Annexe BIL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	47 723,01	56 159,92	8 436,91
	Investissement	296 275,77	45 547,00	-250 728,77
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>343 998,78</b>	<b>101 706,92</b>	<b>-242 291,86</b>
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	22 223,40	22 223,40
	Investissement	0,00	264 728,77	264 728,77
	<b>Total N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>286 952,17</b>	<b>286 952,17</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>343 998,78</b>	<b>388 659,09</b>	<b>44 660,31</b>

- ⇒ Après en avoir délibéré, en l'absence du Président, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe BIL,
- **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE ZA

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe ZA 2025 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

**CA 2025 Budget Annexe ZA**

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	95 289,20	73 380,00	-21 909,20
	Investissement	0,00	95 289,20	95 289,20
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>95 289,20</b>	<b>168 669,20</b>	<b>73 380,00</b>
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	702 063,95	702 063,95
	Fonctionnement	300 058,01	0,00	-300 058,01
	Fonctionnement	<b>300 058,01</b>	<b>702 063,95</b>	<b>402 005,94</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>395 347,21</b>	<b>870 733,15</b>	<b>475 385,94</b>

- ⇒ Après en avoir délibéré, en l'absence du Président, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe ZA,
- **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025  
DU BUDGET ANNEXE SPANC**

*☞ Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe SPANC 2025 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

**CA 2025 Budget Annexe SPANC**

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Exploitation	48 413,89	54 490,99	6 077,10
	Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>48 413,89</b>	<b>54 490,99</b>	<b>6 077,10</b>
Résultat N-1 reporté	Exploitation	0,00	64 681,96	64 681,96
	Investissement	0,00	0,00	0,00
	<b>Total N-1</b>	<b>0,00</b>	<b>64 681,96</b>	<b>64 681,96</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>48 413,89</b>	<b>119 172,95</b>	<b>70 759,06</b>

- ⇒ Après en avoir délibéré, en l'absence du Président, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe SPANC,
- **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Départ de Madame GELSOMINO.*

Monsieur MAHET remercie les délégués de la confiance qui lui est témoignée à l'occasion du vote des comptes administratifs 2025 de la CCPS.

## **PRÉSENTATION DES BUDGETS : PRINCIPAL, ANNEXES BIL, ZA, SPANC 2026**

Monsieur MAHET propose que le budget soit présenté par vocation par les vice-Présidents et lui-même. Il précise que les chiffres indiqués sur les documents de présentation font apparaître des dépenses et recettes ainsi que des soldes.

Monsieur MAHET rappelle que cette présentation est la synthèse des travaux des commissions propres à chaque vocation.

**Administration générale** : Présentation par Monsieur MAHET.

**Aménagement-Urbanisme-Habitat** : Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER.

A ce jour, 43 communes sur 48 font désormais appel au service d'instruction du Pays des Sources.

**Animation Jeunes** : Présentation par Monsieur FLAMAND.

Monsieur MAHET indique que ce service, en partenariat avec les Centres Sociaux est envié par certaines collectivités voisines.

**Communication/Culture** : Présentation par Monsieur NANCEL qui adresse ses remerciements au précédent vice-Président, Monsieur PEYR pour la qualité du travail réalisé durant ces dernières mandatures.

Monsieur MAHET que le budget de cette vocation est en hausse compte tenu de l'organisation de l'anniversaire de la collectivité. Ses 30 ans seront fêtés, comme il se doit, à l'occasion de la cérémonie des vœux 2027 en janvier prochain.

**Développement économique- ZA-BIL** : Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER.

Monsieur MAHET rappelle que le BIL est constitué de 4 cellules. Celles-ci ont pour vocation d'accueillir des entrepreneurs qui souhaitent lancer leur entreprise. Aujourd'hui, force est de constater la sédentarité de ces entreprises.

Monsieur DE PAERMENTIER déclare que des travaux d'entretien du bâtiment seraient à prévoir prochainement. Il conviendrait alors de se poser la question de conserver ou pas ce bien.

**Environnement- Eau-SPANC- Ordures ménagères**: Présentation par Monsieur CORMIER.

Lancement du nouveau marché relatif à la collecte d'ordures ménagères en janvier 2027.

Monsieur BIBAUT demande si un dispositif est prévu pour la gestion des biodéchets.

Monsieur CORMIER répond que la solution est déjà partiellement apportée avec les composteurs. Pour ce qui concerne les établissements d'enseignement, les collèges sont pris en charge par le Département, les lycées, par la Région et le problème reste pour les cantines des écoles primaires. Une décision est à prendre car les déchets sont trop importants.

Monsieur THÉRY demande si une étude relative à l'enlèvement des déchets verts en communes a été réalisée.

Monsieur MAHET répond que le réseau de déchetteries présentes sur le territoire est suffisant. C'est pourquoi, le sujet a été abandonné, compte tenu également du peu de demande.

Monsieur DE ARAUJO mentionne les dépôts sauvages de déchets verts dans les chemins et les difficultés rencontrées par les personnes âgées pour gérer ces déchets.

Monsieur MAHET, en sa qualité de vice-Président du SMDO, conclut en précisant que ce sont bien souvent des entreprises professionnelles qui sont responsables de dépôts sauvages. Il rappelle également que ce budget est l'un des plus importants de la CCPS.

Par ailleurs, la collecte des ordures ménagères et du tri en porte à porte, et non en apport volontaire est un point fort de la collectivité.

**Gymnases & Sports** : Présentation par Monsieur FLAMAND.

**Pays de Sources et Vallées** : Présentation par Monsieur MAHET.

Monsieur MAHET présente cette association, qui regroupe trois communautés de communes, aux nouveaux élus. Il donne ensuite la parole à Monsieur NANCEL, qui en est le Président. Celui-ci présente les actions et axes de travail pour 2026.

**Services à la population** : Présentation par Madame VALOIS.

Monsieur MAHET fait un focus sur la mise en place du Transport à la demande. Contrairement à d'autres collectivités voisines, le Pays des Sources maintient ce service.

Monsieur PLUCIENNIK demande si l'achat d'un nouveau véhicule est prévu.

Madame VALOIS répond positivement en précisant qu'il s'agira d'un véhicule électrique.

**Tourisme-Valorisation du territoire** : Présentation Madame GUIGAND et Monsieur PINEL.

Monsieur BIBAUT demande où en est le dossier de la prolongation de la voie verte et quand commence la phase 3.

Monsieur MAHET répond que les négociations avec la société missionnées par Réseaux Ferrés de France sont terminées. Fin 2025, la décision a été prise de prolonger la voie verte. Il s'agit de la phase 2 dont les travaux débiteront avant l'été 2026. Les travaux de cette phase 2 seront entièrement autofinancés. Suivra la phase 3, en 2027, pour laquelle un dossier d'aide de financement sera déposé et les terrains de Marquéglise et d'Antheuil Portes seront à acheter.

Monsieur GREUGNY indique avoir fixé un rendez-vous avec Elian MESTDAGH. Les travaux par la Communauté de Communes du Pays des Sources sont en stand-by en raison de containers. Le propriétaire des bungalows les a fait démonter et reste ouvert à une discussion avec la CCPS.

**Voirie** : Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER.

Monsieur MAHET appelle les élus à faire preuve de vigilance à propos de la qualité du fauchage réalisé et à porter à la connaissance du Pays des Sources les éventuelles remarques.

Monsieur FILLON demande si de l'enrobé filtrant est prévu.

Monsieur DE PAERMENTIER répond que ce n'est pas prévu dans le marché.

**En conclusion**, Monsieur MAHET remercie les vice-Présidents, le Directeur et les responsables de services qui ont contribué à la mise en place, puis à l'exécution de ces budgets.

De plus, il précise que les budgets présentés sont le plus exacts et précis possible avec, chaque année, une cohérence avec le réalisé.

## **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026**

*👉 Présentation par Monsieur MAHET*

Monsieur le Président présente le Budget Principal équilibré en dépenses et recettes :

**Section de fonctionnement :**

**14 857 135,24 €**

**Section d'investissement :**

**18 345 917,50 €**

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTÉ** le Budget Principal 2026 de la Communauté de Communes,
  - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
  - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
  - **AUTORISE** Monsieur le vice-Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

### **VOTE DU BUDGET ANNEXE BIL 2026**

#### ***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Monsieur le Président présente le Budget annexe BIL équilibré en dépenses et recettes :

#### **Section de fonctionnement :**

**80 757,31€**

#### **Section d'investissement :**

**59 547,00 €**

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTÉ** le Budget Annexe BIL 2026 de la Communauté de Communes,
  - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
  - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

### **VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA 2026**

#### ***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Monsieur le Président présente le Budget annexe ZA équilibré en dépenses et recettes :

#### **Section de fonctionnement :**

1 027 859,75 €

**Section d'investissement :**

451 513,80 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTÉ** le Budget Annexe ZA 2026 de la Communauté de Communes,
  - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
  - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

**VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2026**

***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Monsieur le Président présente le Budget annexe SPANC équilibré en dépenses et recettes :

**Section d'exploitation:**

86 321,06 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTÉ** le Budget Annexe SPANC 2026 de la Communauté de Communes,
  - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
  - AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026**

***☞ Présentation par Monsieur MAHET***

Les taux de fiscalité (TH, TFB, TFNB, CFE) proposés pour 2026 correspondent à ceux votés en 2025.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDÉ** les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2026 :
  - Taxe d'Habitation 6,90 %

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 7,51 %
  - Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 21,39 %
  - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 6,63%
  - CFE de Zone 24,88 %
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de ces décisions.

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE 2 DE LA VOIE VERTE VILLERS SUR COUDUN – VIGNEMONT**

### *☞ Présentation par Monsieur MAHET*

Par délibération en date du 16 décembre 2025, la Communauté de Communes du Pays des Sources a délibéré afin que soit lancée la suite des travaux d'aménagement de la voie verte entre Villers sur Coudun et Vignemont. Une première phase de la voie verte entre Coudun et Villers sur Coudun a été réalisée en 2024.

Pour les travaux de la phase 2 (Villers sur Coudun-Vignemont) et de la phase 3 (Antheuil-Portes-Marquéglise), une enveloppe budgétaire a été fixée à 2 752 500 € HT.

Une 4<sup>ème</sup> phase reste à chiffrer pour la portion Marquéglise-Ressons sur Matz.

Pour la portion 2, les dépenses sont estimées à 1 296 500 € HT.

Cette phase 2 est financé à 100% par la collectivité.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre APER de Montmacq a finalisé du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) afin de lancer l'appel à la concurrence en procédure adaptée et en lot unique. La rémunération du cabinet s'élève à 15 000 € TTC pour cette phase.

L'offre de base concerne la réalisation d'un enrobé beige clair identique à celui de la portion Coudun – Villers sur Coudun.

Une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) a été soumise pour réponse des entreprises à savoir :

PSE 1 : plus-value pour un enrobé drainant à la place d'un enrobé classique du parking à Vignemont.

Aucune variante n'était proposée, ni acceptée.

Les offres des entreprises devaient parvenir à la collectivité avant le 23 mars.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Les offres ont été analysées par le cabinet APER en prenant en compte les critères d'attribution suivants, à savoir :

Prix des prestations (60%)

Valeur du mémoire technique (30%)

Planning et délai d'exécution (10%)

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir, EUROVIA.

Pour l'offre de base et la PSE 1, la proposition financière d'EUROVIA s'élève à 872 770,00 € HT. Celle du second soumissionnaire se montait à 1 049 559,41 € HT.

Monsieur GOMEZ souhaite connaître la longueur linéaire de cette prolongation de voie verte. Monsieur MAHET répond qu'elle est identique à la phase 1, soit 3,7 km.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'entreprise EUROVIA pour le marché concernant les travaux d'aménagement de la voie verte Villers sur Coudun-Vignemont et de signer le marché correspondant (offre de base + PSE 1),
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de ces décisions.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur DELACHAMBRE intervient à propos de la compétence « SDIS » prise par 18 communautés de communes sur les 21 que compte le département. Il souhaite avoir l'opinion des autres délégués sur ce sujet et demande pour quelles raisons la CCPS ne prend pas cette compétence.  
Monsieur MAHET répond que cette question a déjà été abordée à l'occasion de précédentes mandatures. Il en ressort qu'en cas de prise de cette compétence par la CCPS, c'est cette dernière qui supporterait la totalité de la cotisation en lieu et place des communes. Compte tenu du montant de cette cotisation par commune, ce serait une lourde charge financière pour le Pays des Sources (environ 735 K€/an).  
Monsieur NANCEL, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration du SDIS de l'Oise, explique que prendre cette compétence reviendrait à augmenter l'impôt afin de payer la cotisation globale. Certaines communautés de communes qui l'ont fait le regrettent aujourd'hui.  
Monsieur BIBAUT demande si cette question pourra faire l'objet d'un vote lors d'un prochain Conseil Communautaire.  
Monsieur MAHET répond positivement en rappelant que certaines communes sont plus impactées que d'autres.  
Monsieur NANCEL propose que des échanges aient lieu entre les élus et les habitants avant de mettre ce sujet aux voix et notamment que chaque Conseil Municipal délibère pour le transfert de cette charge/compétence à la Communauté de Communes mais avec l'augmentation des impôts nécessaires à son financement.
- Monsieur MAHET informe les délégués de la tenue des prochaines réunions communautaires
  - Bureau Communautaire le 27 mai 2026
  - Conseil Communautaire le 24 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Mahet clôt la réunion à 21 H 50.

*La Secrétaire,*

*Le Président,*

*Delphine PIDOUX*

*René MAHET*